

Montréal, le 26 janvier 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>c</sup> Geneviève Paquet, avocate  
3090, boul. le Carrefour, bureau 200  
Laval (Québec) H7T 2J7

M<sup>c</sup> Dominique Neuman  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal (Québec) H3G 1L7

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et  
demandes de modification des tarifs de Gazifère inc. à compter  
du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et du 1<sup>er</sup> janvier 2024  
Dossier R-4194-2022 Phase 2**

---

Maîtres,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu les correspondances du 25 janvier 2023 du RTIEÉ et du GRAME requérant un délai additionnel jusqu'au 3 février 2023, pour le dépôt de la preuve portant sur la phase 2 dans le dossier cité en objet<sup>1</sup>.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accueille ces demandes et attendra donc le dépôt de la preuve portant sur la phase 2 **au plus tard le 3 février 2023 à 12h.**

Le calendrier révisé inclus dans la correspondance de la Régie datée du 25 janvier 2023, s'applique donc à l'ensemble des intervenants.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl

---

<sup>1</sup> Pièces [C-RTIEÉ-0019](#) et [C-GRAME-0012](#)